

Consignes de confinement

Mettez-vous à l'abri.

Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon de couleur à la poignée de porte, à la fenêtre.

Fermez les portes et les fenêtres, ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.

Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.

Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.

Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.

Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.

Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



Le transport de matières dangereuses (TMD)

La commune de Seilh est traversée par une conduite de gaz qui longe la route départementale 2. Les mesures de contrôles et de protection sont en place. Toutefois, des accidents peuvent survenir et se traduire par des incendies, voire des explosions.

Outre la conduite de gaz, la commune est traversée par deux axes routiers (RD 2 et 63) servant d'itinéraires TMD. De manière générale, ces risques sont connus mais difficilement prévisibles. Il s'agit principalement d'accidents de la circulation pouvant conduire à une pollution, un incendie, une explosion ou à l'émission d'un gaz toxique. Pour réduire ces risques, l'Etat et la Communauté Européenne ont établi une réglementation stricte pour leur transport.

Les risques sont principalement liés à la nature du produit transporté et au lieu de l'accident. De manière générale, en cas de survenance d'un accident de Transport de Matières Dangereuses, une zone de sécurité de 350 mètres est mise en place. Avant l'intervention des secours, et sauf ordre contraire, la population doit se calfeutrer dans des locaux. Les émanations toxiques sont souvent plus dangereuses que l'incendie.

Si vous êtes témoins d'un accident, signalez-le aux secours en précisant les numéros d'identification inscrits sur la plaque indiquant les matières dangereuses.



Les risques technologiques à Seilh



Tracé de la conduite de gaz.

- plan non opposable -

En cas d'alerte, restez chez vous pour éviter une contamination et écouter la radio. Vos enfants sont en sécurité. N'allez pas les chercher à l'école.



La rupture de barrage

La commune de Seilh est située dans la zone d'alerte de deux barrages (Ganguise dans l'Aude et Cap Le Long dans les Hautes Pyrénées). En cas de rupture de l'un d'entre eux, la Garonne pourrait atteindre un niveau comparable à celui de la crue de 1875. Il s'agit avant tout d'une montée rapide des eaux nécessitant une évacuation de la population concernée. Cette évacuation est à réaliser dans les 6 à 8 heures suivant l'accident.

Cette inondation provoquerait la coupure de la circulation routière notamment sur la route départementale 63.

Le risque nucléaire

La commune de Seilh n'est pas située à proximité immédiate d'un site utilisant des matières radioactives en quantité. Le site le plus proche est la centrale nucléaire de Golfech. Cependant, en cas d'accident radiologique, les conséquences sur la santé humaine doivent être prises en compte au-delà de la zone directe de l'accident.

Aussi, le maire, sur ordre du gouvernement, organisera la distribution de pastilles d'iode stable à l'ensemble de la population présente sur son territoire. Les lieux de distribution seront la Mairie et l'école. La population sera alertée et invitée à se rendre dans ces locaux.

Les enfants recevront leur pastille directement à l'école.

Risques Majeurs

Dossier d'Information communale sur les risques Majeurs
DICRIM Commune de Seilh - Haute-Garonne

Chères Seilhoises, chers Seilhois,

Pour faire face aux risques naturels ou technologiques, notre ville met en place son « Plan Communal de Sauvegarde ».

Ce document intitulé Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), est un outil de gestion de crise, destiné à : **informer, prévenir, alerter, protéger**, afin d'être prêts à faire face aux éventuelles situations de risques, pour en réduire les conséquences.

L'évocation des scénarios auxquels nous pourrions être confrontés, a pour but de nous sensibiliser aux comportements à adopter, pour mieux assurer, ensemble, la protection des personnes et des biens de manière efficace.

Conservez ce document précieusement.

Le Maire
Guy LOZANO

Le vice-président de la
commission sécurité
André BONNIER

